DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

SEANCE DU 28 JUILLET 1966 à 18 H.30

and the second of the second o

OBJET

Réglement des frais et

honoraires de Me CELICE. Le vingt huit juillet mil neuf cent soixante six,

66124

à dix huit heures trente, le Conseil Municipl de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire , d'après convocations faites le 22 Juillet 1966.

Etaient présents: MM. Jean-Noël de LIPKOWSKI, Député-Maire, Melle FOUCHE , MM. MATRAS, BISCAYE, BUJARD, LANUSSE Adjoints, MM. COLLE, BOUCHET, POUGET, NAULIN - BETOUS, BOUDEY, BROTREAU, GACHET, REIX, DOMECQ, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU, PECHEVIS, OSQUIGUIL.

Représenté: M. VULTAGGIO par M. le Député-Maire.

Secrétaire : M. TETARD

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été , conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil .

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées .

Maitre CELICE, Avocat à PARIS, demande le règlement de ses frais et honoraires dans l'affaire qui opposait la Ville aux époux GROS-QUENTIN devant la Cour de Cassation.

Ces frais et honoraires s'élèvent à la somme de 600 F. pour laquelle la Commission des Finances, dans sa séance du 1er juillet 1966, a donné un avis favorable de principe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande de règlement présentée par Me CELICE, Avocat à la Cour de Cassation, 59, rue la Boëtie à PARIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1er juillet 1966,

DECIDE :

- de régler à Me CELICE, pour la défense de la Ville devant la Cour de Cassation, dans le litige avec les époux GROS-QUENTIN, la somme de 600 F, montant de ses frais et honoraires.
- que la somme sera imputée au chapitre 905-2 article 2109 du budget 1966.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

of the first of down Gustave

Pour extrait conforme, Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint,

Maurice MATRAS.

Ber in the style of the carry of the same a terminal section of the common section of th

the control of the co

to provide the real least the week to be a second to

port and it is a present that I years it is

A 1 77 BILLEG AT SUC. 4 GENERAL

Assistant at the r

PADE IN TENNET THE PERSON OF THE STATE OF THE STATE OF